

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie MacMullin Sunzu et Monique Hébert Maillet	Numéro de permis 2015400	Date d'inspection Le 25 avril 2025	
Nom de l'établissement Club ABC		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 83 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de renouvellement, les enfants ont joué a des jeux libres, certains ont effectués une activité dirigé (avec des petites billes), ils ont lavés leurs mains, mangés leur collation (bananes,biscuits graham et wowbutter), ils ont fait des jeux libres à l'extérieur.

Le ratio enfant-personnes éducatrices était conforme au moment de l'inspection.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 avril 2025

Date

original signé par
Olivier Sunzu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 avril 2025

Date